

COVID-19 : Analyse des impacts économiques sur l'industrie touristique et des mesures de soutien recommandées

Analyse présentée à l'Alliance de l'industrie touristique du Québec et à l'Association hôtellerie Québec

19 mai 2020



COMMISSION DES INSTITUTIONS

Déposé le : 2020-08-19

No. : CI-078

Secrétaire : Louise Cameron





Mauricie ©TQ/G. Leroyer

Table des matières

1. Mise en contexte.....	2
2. Portrait économique du tourisme au Québec.....	10
3. Impacts économiques de la crise sur l'industrie touristique.....	14
4. Analyse économique des mesures proposées	26
5. Coûts totaux des mesures pour le gouvernement	46
Annexes.....	50



Abitibi-Témiscamingue ©TQM Dupuis

1. Mise en contexte

1.1. Définition du mandat

1.2. Cadre méthodologique

1.3. Avertissements et réserves

1.1 Définition du mandat

Un portrait économique des principales recommandations de la cellule des chefs d'entreprises formée par l'Alliance de l'industrie touristique du Québec pour soutenir l'écosystème touristique

De toutes les industries, le tourisme est de loin la plus touchée par la pandémie et ce, autant à court, à moyen et à long terme.

Plusieurs mesures ont déjà été annoncées pour venir en aide aux entreprises québécoises (voir l'annexe 1). Or, le tourisme ayant des enjeux particuliers, l'Alliance de l'industrie touristique du Québec (AITQ) a mis sur pied plusieurs comités de travail, dès les premiers jours de la crise, dont celui de la cellule des chefs d'entreprises qui a pour mandat de prendre le pouls des entreprises, d'identifier les enjeux et de formuler des recommandations aux gouvernements.

Le 1^{er} mai 2020, la cellule a déposé son *Plan spécifique adapté à la situation de l'industrie touristique* contenant 10 recommandations aux gouvernements dans le cadre d'une consultation particulière avec le ministre des Finances. Le 6 mai 2020, l'AITQ, en partenariat avec l'Association hôtelière du Québec (AHQ), a mandaté Raymond Chabot Grant Thornton et Horwath HTL pour dresser le portrait économique des principales recommandations de l'AITQ visant à soutenir l'industrie touristique.

Ce rapport a pour objectif de valider l'impact de la crise sur les entreprises et d'estimer la portée des mesures nécessaires pour supporter les entreprises. Il a été réalisé entre le 7 mai 2020 et le 19 mai 2020 en fonction des informations disponibles à cette période.

1.1 Définition du mandat

Les objectifs du mandat



Dresser un portrait économique du tourisme d'avant-crise au Québec afin de démontrer les impacts actuels de l'épidémie.



Documenter l'effet des mesures de soutien gouvernementales actuelles sur les entreprises touristiques en fonction de la taille et du type d'organisations (attraits touristiques et hôtellerie).



Estimer les pertes potentielles de revenus pour l'industrie touristique et les impacts sur les entreprises.



Quantifier l'impact des mesures proposées sur les entreprises touristiques et les gouvernements.

1.2 Cadre méthodologique

Une méthodologie rigoureuse adaptée spécifiquement à la situation actuelle

La page suivante présente le cadre méthodologique développé spécifiquement pour aux questionnements des entreprises et des gouvernements. La méthodologie vise à fournir une vue générale des impacts de la crise, du coût des solutions proposées et de leurs effets sur les entreprises et l'écosystème touristique. Le cadre méthodologique se divise en trois étapes :

- **Étape 1** - Estimation des dépenses touristiques de référence pour les secteurs à l'étude
- **Étape 2** - Impact de la situation actuelle sur les dépenses touristiques
- **Étape 3** - Estimation de l'impact des mesures pour les gouvernements

Le périmètre de l'étude est scindé en deux grands secteurs, soit:

- **Les attraits et services touristiques** (incluant campings et pourvoiries).
- **L'hôtellerie** (hôtels et motels).

Le détail des secteurs à l'étude se trouve à l'annexe 2. Notons que nous avons exclu les secteurs de la restauration et des transports (sauf transport de tourisme et d'agrément)

1.2 Cadre méthodologique (suite)

Étape 1 - Estimation des dépenses touristiques de référence pour les secteurs à l'étude

Dépenses touristiques totales par provenance (2018)

- Touristes
- Excursionnistes

Source : Tourisme Québec



Estimation de la dépense touristique totale en 2019 (année de référence)

La dépense pour l'année 2018 a été indexée en fonction des paramètres suivants : PIB et IPC.

Source : Tourisme Québec et Institut de la statistique du Québec



Estimation des dépenses touristiques en hébergement ainsi que dans les attrait et services touristiques

En fonction de la demande touristique par produit, Québec - 2014, publié par Statistique Canada

Source : Statistique Canada

Étape 2 - Impact de la situation actuelle sur les dépenses touristiques

Hypothèses d'impact sur les dépenses touristiques

Source : RCGT et Horwath



Estimation des dépenses touristiques projetées par secteur d'activité

- Scénarios de relance

En fonction des dépenses de l'année de référence et des hypothèses d'impact



Dépenses touristiques projetées par secteur d'activité
=
Revenus des entreprises (chiffre d'affaires)

Étape 3 - Estimation de l'impact des mesures pour les gouvernements

Estimation des dépenses des entreprises touristiques en fonction des revenus

Les données sur la performance financière des entreprises, provenant d'Industrie Canada, indiquent le pourcentage des recettes des entreprises qui est alloué à certains postes de dépenses généraux.

Source : Industrie Canada et entreprises du secteur touristique



Le coût des mesures proposées a été estimé en fonction de l'estimation des frais variables et fixes des entreprises touristiques

1.2 Cadre méthodologique (suite)

Un cadre d'analyse particulier de la structure financière des entreprises touristiques a été développé dans le contexte de la pandémie de la COVID-19

Dans le cadre de l'étude, les charges d'exploitation des entreprises touristiques ont été différenciées en quatre catégories :

- 1. Frais fixes** : Dépenses des entreprises qui ne varient pas en fonction des revenus (taxes, permis, assurances, etc.);
- 2. Frais semi-fixes** (frais d'opération en mode minimal de survie) : Il s'agit des dépenses des entreprises dont une partie correspond à des frais fixes et l'autre à des frais variables. La proportion variable de ces frais varie également en fonction du revenu (taux de sensibilité des frais semi-fixes);
- 3. Frais variables** : Dépenses des entreprises qui varient proportionnellement aux revenus;
- 4. Salaires** : Les dépenses salariales des entreprises touristiques sont généralement des frais semi-fixes.

Taux de sensibilité des frais semi-fixes

Lorsque l'achalandage d'une entreprise touristique diminue légèrement, elle doit généralement continuer d'opérer au minimum. Par exemple, le remonte-pente d'une station de ski doit être fonctionnel en continu même si l'achalandage est plus faible. Ainsi, les frais semi-fixes demeurent élevés lorsque le chiffre d'affaires diminue légèrement. C'est lorsque les revenus diminuent fortement que les entreprises sont dans l'obligation de diminuer leurs frais semi-fixes. La portion variable des frais semi-fixes fluctue alors en fonction des revenus.

1.3 Avertissements et réserves

Le présent rapport d'analyse des impacts économiques et financiers a été préparé par RCGT et Horwath HTL. L'information contenue dans le rapport est strictement confidentielle et destinée uniquement à l'AITQ et l'AHQ.

Le rapport s'appuie sur les informations transmises par l'AITQ et ses partenaires. Nous n'avons pas vérifié la précision et l'exactitude des renseignements que nous avons utilisés dans notre analyse. Le mandat visait principalement à évaluer le coût et les impacts des mesures d'aide proposées par l'AITQ. RCGT et Horwath HTL n'ont pas été impliquées dans l'élaboration des mesures initiales développées par l'AITQ.

La réalisation des sections du rapport repose également sur certaines hypothèses clés qui sont documentées. Certaines de ces données et hypothèses sont sujettes à une variation dans le temps et ces variations pourraient vraisemblablement entraîner des changements aux conclusions.

Dans le cas où des renseignements qui existaient au moment de la rédaction du rapport mais qui n'auraient été portés à la connaissance des consultants que subséquentement à la rédaction du rapport, RCGT et Horwath HTL se réservent le droit, mais sans obligation de leur part, de réviser les calculs inclus dans le rapport ainsi que leurs conclusions si elles le jugent nécessaire.

RCGT et Horwath se dégagent de toute responsabilité pour les dommages que pourrait subir tout utilisateur de la totalité ou d'une partie du rapport ou à la suite de la publication, de la reproduction ou de tout autre usage de ces documents à des fins contraires à celles indiquées ci-dessus.



2. Portrait économique du tourisme au Québec

2.1. Portrait économique général du tourisme

2.2. Analyse économique détaillée du tourisme

2.1 Portrait économique général du tourisme

Une industrie en croissance avant la crise fortement alimentée par les recettes des visiteurs hors-Québec

Afin de comprendre les effets de cette crise sur l'industrie du tourisme, il est essentiel de dresser le portrait des performances touristiques québécoises antérieures à la crise.

- En 2018, le volume de visiteurs est de **96 M** au Québec. Entre 2013 et 2018, le nombre de visiteurs a cru de 7 %. Parmi ces visiteurs, 36% étaient des touristes et 64% des excursionnistes.
- L'ensemble des séjours a généré des **dépenses touristiques de 14,4 G\$ en 2018**, en croissance depuis plusieurs années.
- Les visiteurs **hors-Québec représentent plus de 50% des recettes touristiques** même s'ils ne représentent que le quart des visites.

Répartition	Visites	Dépenses
Québec	74 %	47 %
Autres provinces canadiennes	14 %	17 %
États-Unis	7 %	16 %
Autres pays	5 %	20 %

Note: Les touristes ont fait un voyage d'une nuitée ou plus et les excursionnistes ont fait un voyage aller-retour d'au moins 40 km dans la même journée

Source: Tourisme Québec (2018). [Portrait de l'industrie touristique en 2018](#)
Tourisme Québec (2017). [Le tourisme au Québec en bref – 2017](#)
Tourisme Québec (2016). [Les plus récentes données sur le tourisme au Québec.](#)

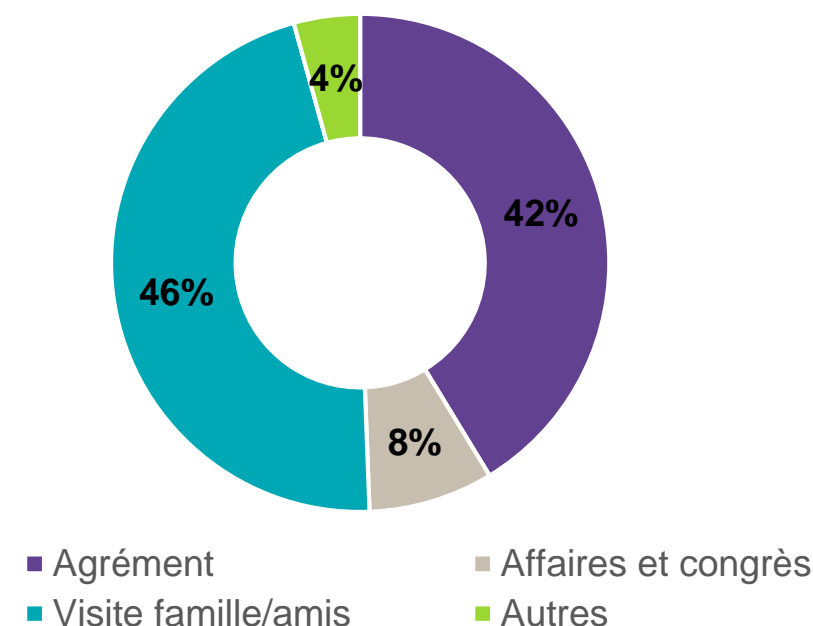
2.1 Portrait économique général du tourisme (suite)

Une industrie en croissance avant la crise fortement alimentée par les recettes des visiteurs hors-Québec (suite)

- Les **régions de Montréal, de Québec et des Laurentides** génèrent 55% des dépenses touristiques totales.
- Les touristes de la province voyagent principalement par agrément ou pour visiter la famille et les amis.
- La durée moyenne des séjours est de 3,2 nuitées.
- Le **troisième trimestre est généralement le plus occupé avec 35 % du volume des visites et 39 % des dépenses** touristiques annuelles.

	T1	T2	T3	T4
Visiteurs par trimestre (2014)	17 %	23 %	35 %	25 %
Dépenses par trimestre (2014)	17 %	23 %	39 %	20 %

Répartition (%) des touristes au Québec selon le motif du séjour



Source: Tourisme Québec (2018). [Portrait de l'industrie touristique en 2018](#)
 Tourisme Québec (2017). [Le tourisme au Québec en bref – 2017](#)
 Tourisme Québec (2016). [Les plus récentes données sur le tourisme au Québec.](#)

2.1 Portrait économique général du tourisme (suite)

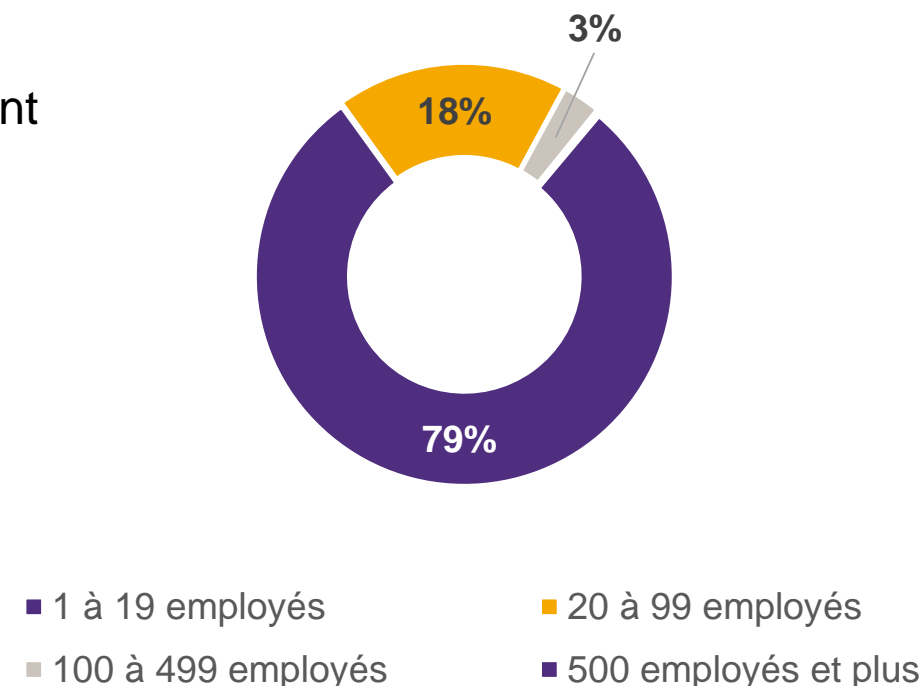
30 000 entreprises et 400 000 emplois associés au tourisme

- On recense au total plus de **30 159 entreprises liées à l'activité touristique** au Québec. Parmi les secteurs qui concernent cette étude, 7 000 entreprises sont répertoriées. De ce nombre, 5 604 (79 %) emploient moins de 20 ressources.
- L'ensemble des entreprises touristiques crée **400 000 emplois directs**.
- Le tableau suivant illustre la **répartition des dépenses touristiques** par secteur.

	M\$	%
Dépenses totales - 2019	16 372	100 %
Transport	6 213	38%
Hébergement	2 095	13%
Restauration	2 567	16%
Autres produits touristiques	2 672	16%
Produits non-touristiques	2 824	17%

Source: Alliance de l'industrie touristique du Québec. (2020). L'industrie touristique en chiffres
 Statistique Canada. Tableau 33-10-0222-01 Nombre d'entreprises canadiennes, avec employés, décembre 2019

Proportion d'entreprises touristiques selon le nombre d'employés





3. Impacts économiques de la crise sur l'industrie touristique

3.1. Analyse des impacts actuels

3.2. Impacts de la crise sur les entreprises touristiques

3.1 Analyse des impacts actuels

L'économie du Québec se contracte sous l'effet des mesures de confinement

Les conséquences de la pandémie sont énormes. Malgré un rebond anticipé en fonction des mesures de déconfinement, la pleine récupération devrait s'effectuer sur une longue période. À cet effet, selon les plus récentes projections de Desjardins :

- Un niveau d'activité inférieur à celui de la crise persistera d'ici la fin de l'année 2021;
- Un rebond de l'économie est néanmoins prévu dès le mois de mai;
- La COVID-19 laissera fort probablement des traces permanentes sur certains secteurs, notamment le secteur du tourisme.

Sommaire des prévisions financières (Québec)

Indicateurs	2017	2018	2019	2020*	2021*
PIB réel (croissance en %)	2,8	2,5	2,7	-4,9	5,1
Emploi (croissance en %)	2,2	0,9	1,8	-5,0	2,7
Taux de chômage (%)	6,1	5,5	5,1	8,5	7,2
Mise en chantier (x 1 000)	46,5	46,9	48,0	45,0	40,0
IPC (croissance en %)	1,1	1,7	2,1	0,8	2,3

Source : Statistique Canada, Institut de la statistique du Québec, Société canadienne d'hypothèques et de logement et Desjardins, Études économiques

*Prévisions

3.1 Analyse des impacts actuels (suite)

Les entreprises du secteur touristique sont davantage touchées par les mesures de confinement

Selon les plus récents résultats (avril 2020) de l'enquête sur la population active (Statistique Canada), l'industrie touristique est l'une des plus touchées par la hausse du taux de chômage au Québec. Conséquemment, on dénombre une forte diminution des heures travaillées.

Taux de chômage	Avr-19	Févr-20	Avr-20	Var. avr-20/avr-19	Var. avr-20/févr-20
Tous les secteurs	5,4 %	5,1 %	18,2 %	12,8 pts de %	13,1 pts de %
Production de biens	7,1 %	5,3 %	26,8 %	19,7 pts de %	21,5 pts de %
Services	3,1 %	3,1 %	15,2 %	12,1 pts de %	12,1 pts de %
Information, culture et loisir	7,6 %	4,6 %	22,6 %	15,0 pts de %	18,0 pts de %
Services d'hébergement et de restauration	5,8 %	8,0 %	44,7 %	38,9 pts de %	36,7 pts de %

Source : Statistique Canada. Tableau 14-10-0022-01 Caractéristiques de la population active selon l'industrie, données mensuelles non désaisonnalisées

Heures travaillées (x 1 000)	Avr-19	Févr-20	Avr-20	Var. avr-20/avr-19	Var. avr-20/févr-20
Tous les secteurs	127 183,8	137 872,6	88 434,4	-30 %	-36 %
Production de biens	28 426,8	30 943,5	16 801,8	-41 %	-46 %
Services	98 757,0	106 926,2	71 632,6	-27 %	-33 %
Information, culture et loisir	4 651,7	5 543,1	2 868,5	-38 %	-48 %
Services d'hébergement et de restauration	6 194,8	6 188,9	1 966,3	-68 %	-68 %

Source : Statistique Canada. Tableau 14-10-0036-01 Heures effectivement travaillées selon l'industrie, données mensuelles non désaisonnalisées (x 1 000)

3.1 Analyse des impacts actuels (suite)

Les emplois à temps partiel ont proportionnellement été plus touchés que ceux à temps plein

Emplois (x 1 000)	Avr-19	Févr-20	Avr-20	Var. avr-20/avr-19	Var. avr-20/févr-20
Ensemble du Québec	4 289,6	4 312,7	3 513,3	-18 %	-19 %
Information, culture et loisir	163,2	179,3	131,5	-19 %	-27 %
Services d'hébergement et de restauration	240,5	253,0	122,9	-49 %	-51 %

Emplois à temps plein (x 1 000)	Avr-19	Févr-20	Avr-20	Var. avr-20/avr-19	Var. avr-20/févr-20
Ensemble du Québec	3 436,5	3 473,5	2 958,5	-14 %	-15 %
Information, culture et loisir	113,8	129,2	108,7	-4 %	-16 %
Services d'hébergement et de restauration	124,6	117,9	74,5	-40 %	-37 %

Emplois à temps partiel (x 1 000)	Avr-19	Févr-20	Avr-20	Var. avr-20/avr-19	Var. avr-20/févr-20
Ensemble du Québec	853,0	839,2	554,8	-35 %	-34 %
Information, culture et loisir	49,4	50,1	22,8	-54 %	-54 %
Services d'hébergement et de restauration	116,0	135,1	48,4	-58 %	-64 %

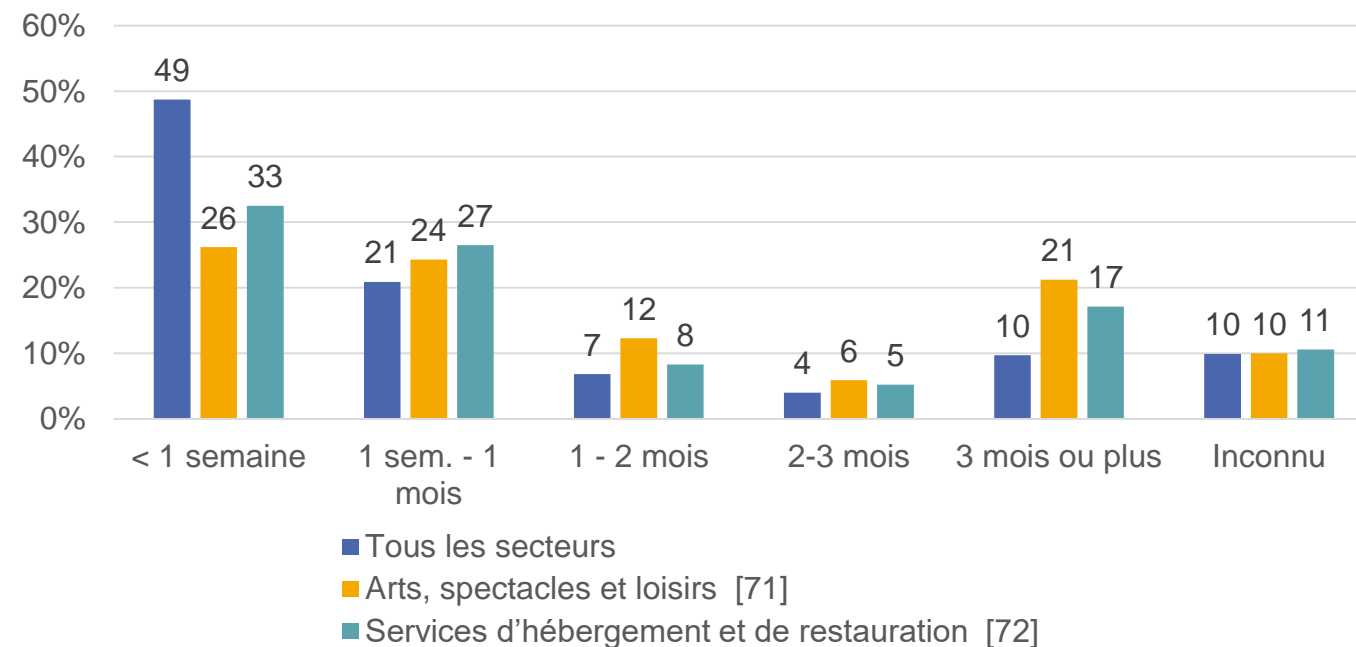
Source : Statistique Canada. Tableau 14-10-0022-01 Caractéristiques de la population active selon l'industrie, données mensuelles non désaisonnalisées

3.1 Analyse des impacts actuels (suite)

La reprise des activités s'annonce plus lente et plus difficile pour l'industrie touristique

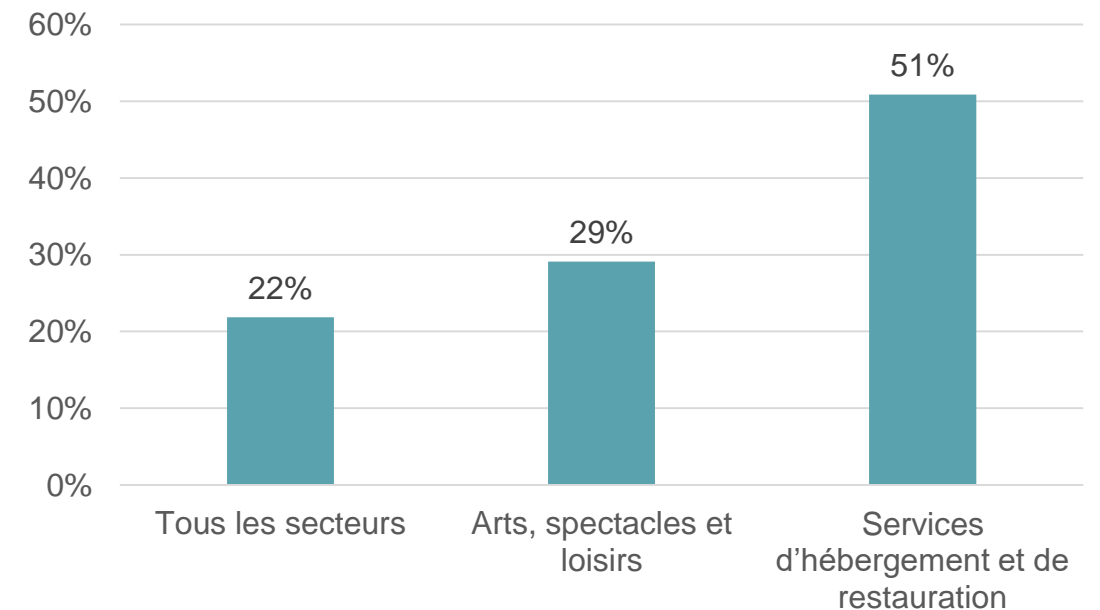
Les entreprises du secteur touristique nécessiteront une période de temps plus importante pour reprendre leurs activités une fois les mesures de distanciation sociale levées. Également, les entreprises du secteur touristique ont dû reporter le paiement de leur loyer en plus grande proportion que les autres secteurs d'activités économiques.

Période de temps nécessaire aux entreprises pour reprendre leurs activités une fois les mesures de distanciation levées



Source :
Selon les résultats de l'Enquête canadienne sur la situation des entreprises, visant à mesurer les répercussions de la COVID-19 sur les entreprises au Canada
Statistique Canada. Tableau 33-10-0244-01

Paiement du loyer dû par l'entreprise qui a été reporté



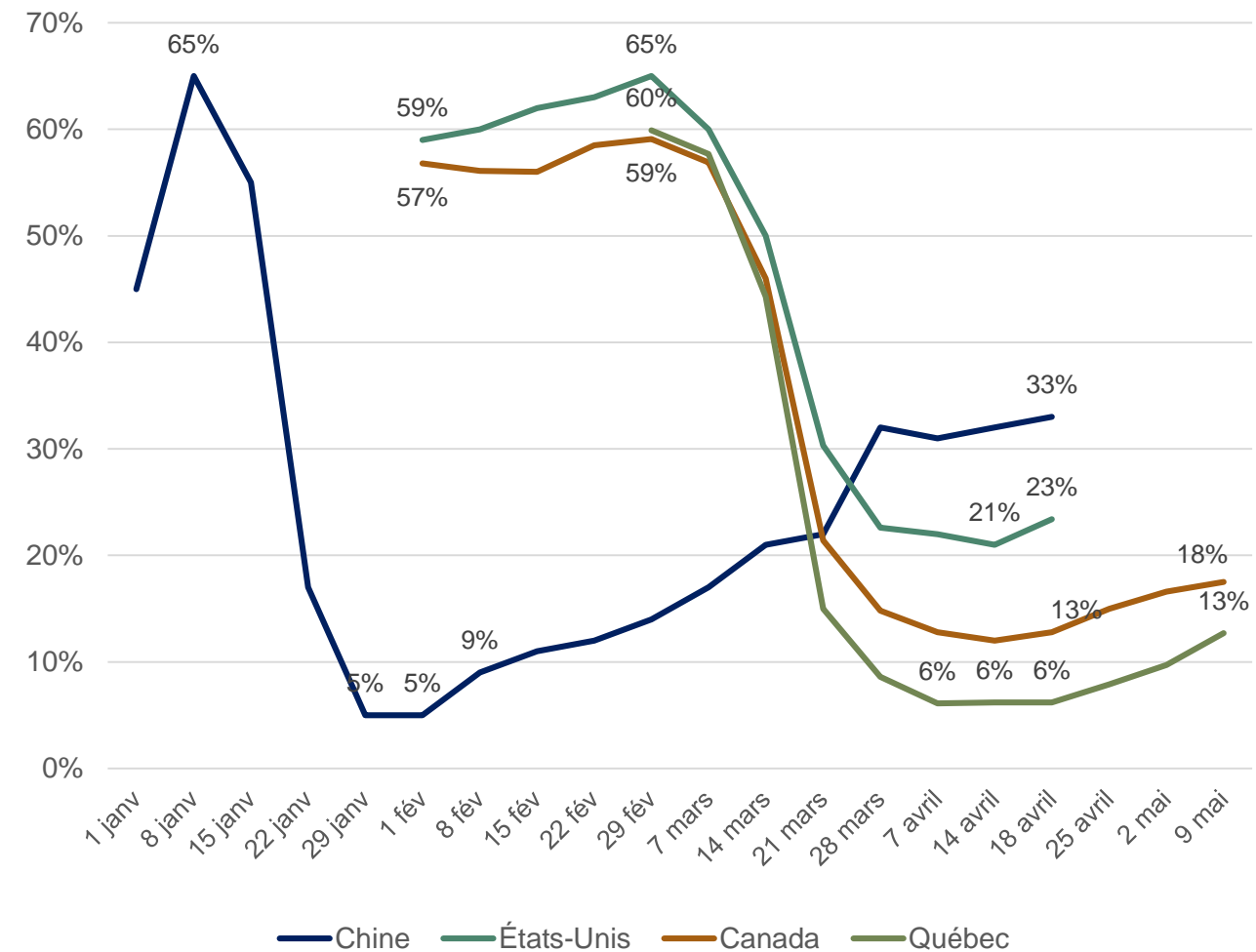
Source : Statistique Canada. Tableau 33-10-024-01

3.1 Analyse des impacts actuels (suite)

Impact sur les taux d'occupation entre janvier et mi-mai 2020

- Les hôtels en **Chine** (les premiers à avoir subi le choc) passent d'un taux d'occupation de 65 % à 5 % en l'espace de trois semaines. Lors du déconfinement, ils ont mis huit semaines afin d'atteindre un taux de 33 %. Ce dernier stagne à ce niveau depuis trois semaines.
- Aux **États-Unis**, le taux d'occupation est passé de 65 % à 21 % en six semaines.
- Au **Canada**, le taux est passé de 59 % pendant la semaine terminant le 29 février à 12 % six semaines plus tard. Un gain de 6 points de pourcentage a été observé au cours des quatre dernières semaines.
- Au **Québec**, le taux d'occupation est passé de 60 % pendant la semaine terminant le 29 février à 6 % cinq semaines plus tard. Depuis, un léger gain de sept points de pourcentage a été observé pendant les trois dernières semaines.

Taux d'occupation hebdomadaire - Chine, États-Unis, Canada et Québec, Janvier à mi-mai 2020

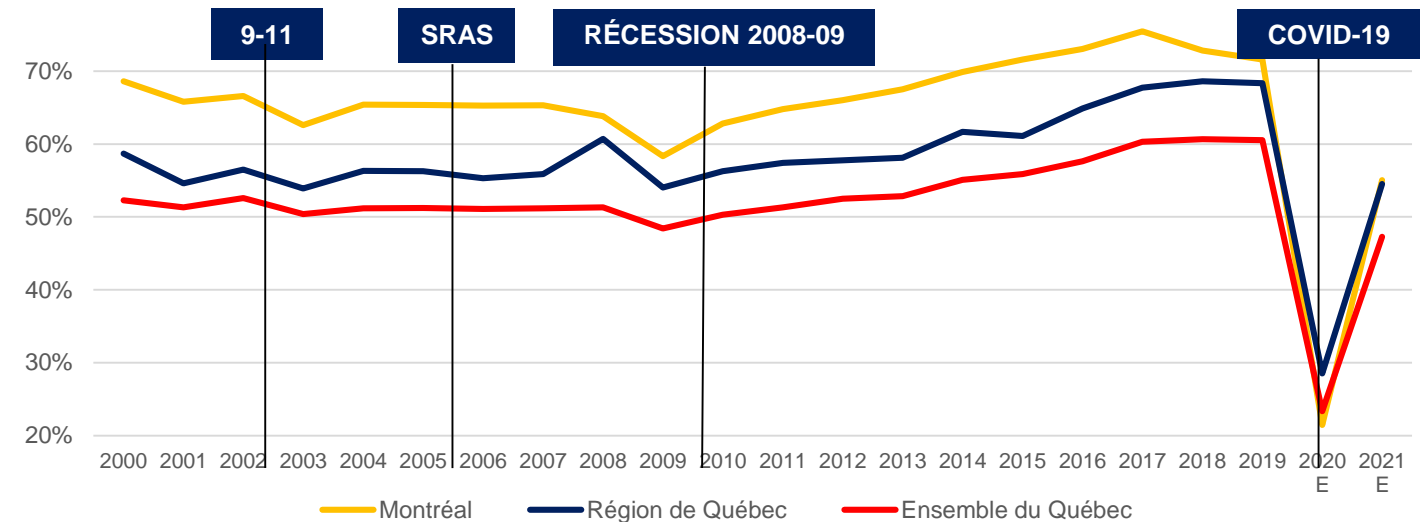


3.1 Analyse des impacts actuels (suite)

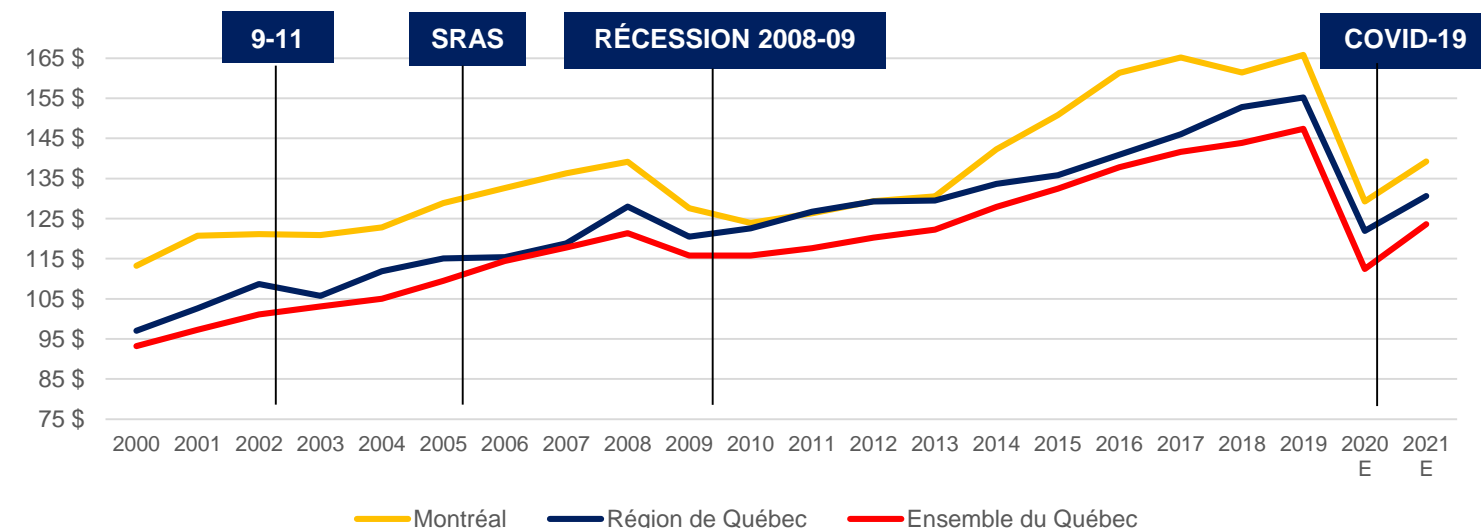
Impacts des crises précédentes sur l'hôtellerie en termes de recul et en reprise

- Les tendances observées dans les crises précédentes indiquent que le taux d'occupation tend à reculer pendant une période d'une à deux années avant d'atteindre son niveau d'avant-crise. La crise actuelle est toutefois beaucoup plus sévère que les précédentes.
- Quant au **prix quotidien moyen**, la descente est plus rapide, avec une remontée plus lente.
- Le secteur hôtelier utilise la récession de 2008-2009 comme barème pour la reprise tant sur le plan de la demande, des taux d'occupation que du prix quotidien moyen. Pendant cette récession, le Québec a mis **quatre ans avant de voir son prix moyen revenir à son état d'avant la crise**.

Taux d'occupation en fonction des récessions, 2000 à 2020



Prix moyen quotidien en fonction des récessions, 2000 à 2020

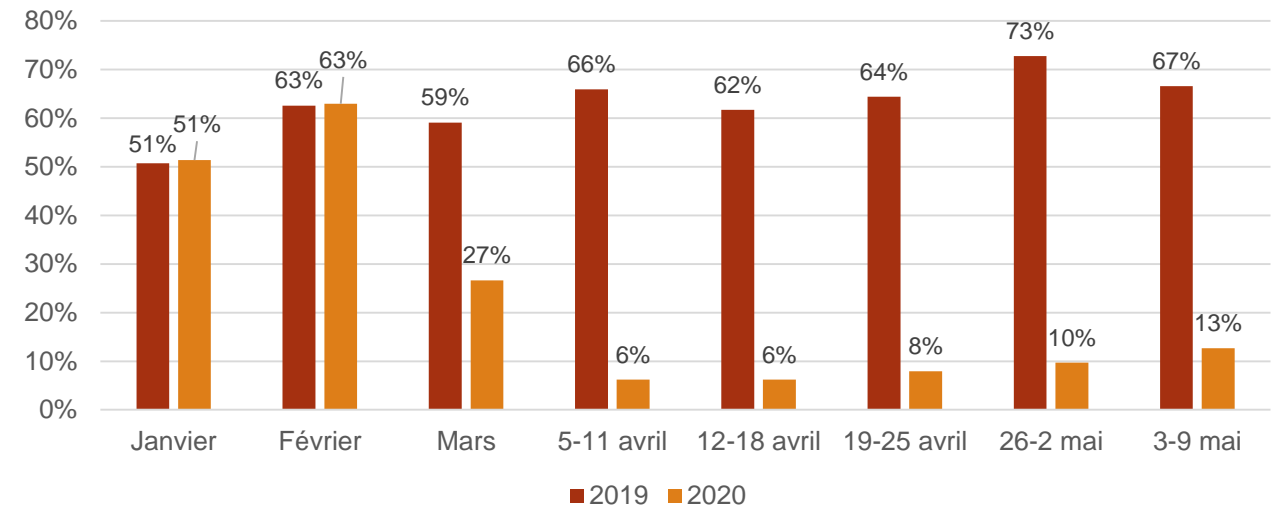


3.1 Analyse des impacts actuels (suite)

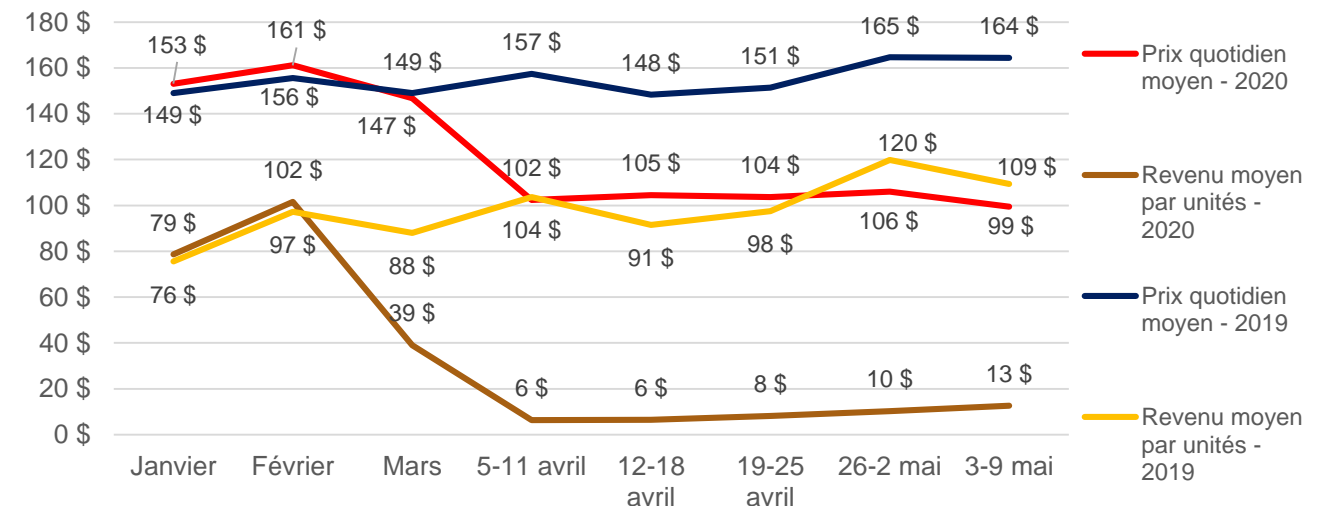
Impacts sur les taux d'occupation au Québec entre janvier et mi-mai 2020

- Depuis mars 2020, le taux d'occupation a diminué dramatiquement comparativement aux mois précédents et aux mêmes périodes en 2019.
- Entre le 5 avril et le 9 mai, le Québec a enregistré un recul d'une moyenne de 57 points de pourcentage en ce qui a trait à son taux d'occupation (moyenne 5 semaines de 9 % contre 66 %).
- Quant au prix quotidien moyen, celui-ci a reculé de 30 % à 39 % par semaine comparativement aux mêmes périodes en 2019, terminant la semaine du 9 mai à 99 \$ contre 164 \$ en 2019.
- Le RMPU a ainsi passé de 102 \$ en février 2020 à 6 \$ au 11 et 18 avril, ne remontant qu'à 13 \$ au 9 mai, et ce contre 109 \$ en 2019.

Taux d'occupation - Québec, Janvier à mi-mai, 2019 et 2020



PQM et RMPU, Québec, Janvier à mi-mai, 2019 et 2020



3.2 Impacts prévisionnels sur les entreprises touristiques (suite)

Les facteurs déterminants pour établir les hypothèses des pertes de revenus pour l'industrie touristique

Le tableau suivant présente deux scénarios : une relance modérée et une relance lente. Les hypothèses des pertes de revenus pour l'industrie touristique sont variables selon le type d'entreprises : un hôtel comparativement à un attrait; une entreprise à Montréal comparativement à une en région éloignée. Les hypothèses tiennent compte de l'ensemble de ces cas de figure et sont pondérées selon les dates estimées des facteurs déterminants.

Facteurs déterminants	Scénario de relance	
	Modérée	Lente
Ouverture des frontières - Canada/États-Unis	2020 - T3	2020 - T4
Ouverture des frontières - Internationales	2020 - T4	2021 - T1
Fin de la distanciation sociale (2 mètres)	2021 - T2	2021 - T4
Autorisation des rassemblements (moins de 250 pers.)	2021 - T1	2022 - T1
Stabilisation de la situation dans la région de Montréal	2020 - T4	2021 - T1

Source : Estimations par RCGT et Horwath HTL en fonction des informations disponibles le 15 mai 2020

3.2 Impacts prévisionnels sur les entreprises touristiques (suite)

Les impacts de la crise sur les dépenses touristiques par trimestre

Le tableau suivant présente des hypothèses des pertes de revenus par trimestre par rapport au même trimestre en 2019 pour les deux scénarios de relance. Pour les fins de ce rapport, le scénario modéré est utilisé.

Relance modérée	2020				2021				2022
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1
Hôtellerie	-18%	-90%	-82%	-67%	-53%	-36%	-17%	-16%	-12%
Attraits et services touristiques	-5%	-85%	-65%	-45%	-45%	-40%	-35%	-15%	-5%

Relance lente	2020				2021				2022
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1
Hôtellerie	-18%	-90%	-83%	-74%	-56%	-47%	-40%	-30%	-12%
Attraits et services touristiques	-5%	-90%	-75%	-60%	-55%	-35%	-20%	-15%	-10%

Source : Estimations par RCGT et Horwath HTL en fonction des informations disponibles le 15 mai 2020

3.2 Impacts prévisionnels sur les entreprises touristiques (suite)

Les hypothèses des pertes prévisibles sur l'industrie touristique – secteur de l'hôtellerie

Afin d'estimer l'impact de la crise sur l'hôtellerie, le portrait de l'année 2019 a été établi sur une base mensuelle et par région, selon les données de Tourisme Québec. Par la suite, les indicateurs clés de performances ont été projetés sur une base mensuelle, trimestrielle et annuelle pour les trimestres s'étalant du T1-2020 au T1-2022. Les éléments suivants ont été considérés :

- les facteurs déterminants présentés à la page précédente;
- l'origine de la clientèle par région et la segmentation de la clientèle (gouvernement, corporatif, agrément, groupe, et réunions et congrès);
- les tendances en lien avec les crises et chocs récents (section 3.1);
- un ratio de 68 % pour les revenus en hébergement (nuitées occupées x prix quotidien moyen) et 32 % pour les autres revenus départementaux (restauration, télécommunications, spa, et stationnement, entre autres) a été utilisé pour le calcul des revenus totaux en hôtellerie. Ces ratios sont basés sur une analyse d'une centaine d'hôtels au Québec ainsi que sur des ratios de l'industrie hôtelière.
- Dans les pages suivantes, il y a également les hypothèses des pertes prévisibles par région touristique

3.2 Impacts prévisionnels sur les entreprises touristiques (suite)

Hypothèses des pertes prévisibles sur l'industrie touristique – secteur de l'hôtellerie

Projections selon une reprise modérée

	2020				2021				2022
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1
Unités disponibles quotidiennement	69 040	71 814	76 092	71 100	69 040	71 814	76 092	71 100	69 040
Nuitées occupées	2 539 929	576 094	1 335 950	1 591 514	1 990 941	3 205 164	4 885 709	3 273 384	2 999 671
Taux d'occupation	41%	9%	19%	25%	32%	49%	71%	51%	48%
Prix quotidien moyen	139 \$	98 \$	111 \$	109 \$	103 \$	118 \$	141 \$	135 \$	128 \$
Revenus - Hébergement - en millions \$	354	56	148	174	206	379	687	442	384
Impact comparativement au même mois en 2019	-18%	-90%	-82%	-67%	-53%	-36%	-17%	-16%	-12%
Revenus - Totaux - en millions \$	519	83	217	255	301	556	1 007	648	562
Impact comparativement au même mois en 2019	-18%	-90%	-82%	-67%	-53%	-36%	-17%	-16%	-12%

3.2 Impacts prévisionnels sur les entreprises touristiques (suite)

Hypothèses des pertes prévisibles – secteur de l’hôtellerie – par région touristique

Région	2019				2020				2021				2022
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1
Iles-de-la-Madeleine	1	2	5	1	1	0	1	0	0	1	4	1	1
Gaspésie	10	13	42	9	8	2	10	3	5	9	35	8	8
Bas-Saint-Laurent	10	16	34	13	9	2	8	5	5	11	28	11	9
Région de Québec	113	154	254	149	93	16	55	56	56	99	210	125	100
Charlevoix	13	17	37	16	12	2	9	6	6	11	30	13	12
Chaudière-Appalaches	14	17	28	16	12	2	7	6	7	11	23	13	13
Mauricie	15	17	28	17	13	2	7	6	7	11	23	14	13
Centre-du-Québec	9	10	13	11	8	1	3	4	5	7	11	9	8
Cantons-de-l'Est	23	25	43	27	20	3	11	10	11	16	36	22	21
Montérégie	29	45	51	39	25	5	13	14	14	29	42	33	25
Lanaudière	9	9	14	9	9	1	3	3	5	6	11	8	8
Laurentides	76	42	74	58	62	5	18	22	37	27	61	48	68
Montréal (CMM)	228	389	444	308	178	28	37	80	102	248	369	259	202
Outaouais	25	35	39	30	21	4	10	11	12	22	32	25	23
Abitibi-Témiscamingue	11	15	16	14	9	2	4	5	5	9	13	12	10
Saguenay-Lac-Saint-Jean	14	17	33	16	13	2	8	6	7	11	27	14	12
Manicouagan	3	7	16	5	2	1	3	2	1	4	14	5	3
Duplessis	5	6	8	6	4	1	2	2	2	4	7	5	4
Baie-James	3	3	4	3	2	0	1	1	1	2	4	2	2
Nunavik	5	5	6	5	4	1	2	2	2	3	5	4	4
Eeyou Istchee	1	1	2	1	1	0	0	0	1	1	1	1	1
Laval	18	23	24	20	14	2	6	8	9	14	20	17	16
Revenus totaux estimés	637	871	1 213	774	519	83	217	255	301	556	1 007	648	562
Impacts de la crise	S.o.	S.o.	S.o.	S.o.	-18%	-90%	-82%	-67%	-53%	-36%	-17%	-16%	-12%



4. Analyse économique des mesures proposées par l'AITQ

- 4.1. Mesure n° 1 : Prolongation de la subvention salariale d'urgence
- 4.2. Mesure n° 2 : Mesure de soutien aux frais fixes
- 4.3. Mesure n° 3 : Soutien des entreprises ayant un effet multiplicateur
- 4.4. Mesure n° 4 : Soutien à l'implantation des normes sanitaires
- 4.5. Illustrations de l'impact sur des cas d'entreprises

4. Analyse économique des mesures proposées par l'AITQ

Des mesures d'aide spécifiques pour assurer la survie des entreprises et pour amorcer la relance de l'industrie touristique

L'industrie touristique est frappée de plein fouet par les impacts de la pandémie. Elle sera parmi les dernières à amorcer sa relance et le retour à la rentabilité s'annonce particulièrement long pour les entreprises qui pourront survivre à la crise. La diminution significative des revenus, l'impossibilité d'assumer les frais fixes, la perte de ressources humaines, un manque de liquidité et le coût des nouvelles normes sanitaires comptent parmi les principaux enjeux des entreprises touristiques. Dans ce contexte, le plan de relance de l'AITQ comprend trois axes d'intervention qui se déclinent en dix mesures spécifiques:

Axe 1 : Soutenir la masse salariale et préserver l'expertise;

Axe 2 : Soutenir les coûts d'exploitation;

Axe 3 : Stimuler la demande pour activer la reprise *(non couvert dans le cadre de ce mandat).*

Les quatre premières mesures, qui sont liées aux deux premiers axes, sont détaillées dans les pages suivantes.

Les coûts totaux pour les gouvernements ont également été estimés.

4. Analyse économique des mesures proposées par l'AITQ (suite)

Des mesures d'aide spécifiques pour assurer la survie des entreprises et pour amorcer la relance de l'industrie touristique (suite)

Le portrait des hypothèses de baisses de revenus en fonction de la taille et le type (hôtels et attraites et services touristiques) est également présenté.

Selon les analyses et les rencontres réalisées pour ce mandat, il nous apparaît important de souligner que les **entreprises touristiques ne souhaitent pas vivre au crochet des gouvernements** et veulent le plus rapidement retrouver leur autonomie opérationnelle.

Nous avons modélisé des mesures et des paramètres pour s'assurer qu'une entreprise n'abuse pas des mesures pour dégager une rentabilité durant cette période. Ce sont des mesures de soutien temporaire. Une vigilance devra être présente à chaque étape de la création de ces programmes.

Les mesures proposées, qui pourraient être modulées avec l'évolution de la situation selon divers paramètres, **visent à soutenir les entreprises touristiques afin qu'elles survivent à la crise, qu'elles maintiennent les liens avec leurs employés et les relations d'affaires leurs fournisseurs et leurs clientèles.**

4.1 Mesure n° 1 : Prolongation de la subvention salariale d'urgence

Description générale de la mesure

La mesure n° 1 vise à soutenir les coûts de la masse salariale. Il s'agit de la prolongation de la **subvention salariale d'urgence du Canada** (SSUC) au-delà de la période actuelle (actuellement au 31 août) pour une période de douze mois (31 mars 2020). Cette période pourrait être prolongée par trimestre par la suite selon d'état d'avancement de la pandémie.

Critères et enjeux à considérer

- L'entreprise touristique doit démontrer une **perte de revenus par mois supérieure à 30%** comme c'est le cas actuellement.
- La SSUC est une subvention versée à l'entreprise. Elle correspond à **75% des salaires versés (excluant les avantages sociaux)** pour un maximum de 58 700\$.
- La SSUC devrait reconnaître expressément les employés saisonniers dans son calcul car c'est une grande caractéristique de l'industrie touristique.
- La perte de revenus devrait s'appliquer aux dépôts, aux abonnements et à la diminution des réservations.

4.1 Mesure n° 1 : Prolongation de la subvention salariale d'urgence (suite)

Hypothèses du calcul du coût de la mesure n° 1 – Attraites et services touristiques

- La masse salariale totale des attraites et services touristiques a été évaluée en fonction de la dépense touristique estimée et des données financières provenant d'entreprises du secteur touristique retenu (voir cadre méthodologique).
- Ces données ont permis d'estimer le pourcentage des recettes des entreprises qui est alloué à certains postes de dépenses généraux, dont les salaires;
- Les dépenses réelles ont été estimées en fonction des dépenses lors de l'année de référence et des scénarios d'impact présentés à la section précédente.
- Le coût de la mesure a été évalué à 72,5 % de la masse salariale estimée.
 - Ce taux a été estimé en fonction des données financières des entreprises du secteur.
 - Il prend en considération qu'une part de la masse salariale n'est pas admissible à la subvention, puisque certains employés bénéficient d'une rémunération annuelle supérieure à 58 700 \$.

4.1 Mesure n° 1 : Prolongation de la subvention salariale d'urgence (suite)

Hypothèses du calcul du coût de la mesure n° 1 – Hôtellerie

- Comme pour les attraits et services touristiques, le coût de la mesure a été estimé à 72,5 % de la masse salariale.
- Ce taux prend en considération qu'une part de la masse salariale n'est pas admissible à la subvention, puisque certains employés bénéficient d'une rémunération annuelle supérieure à 58 700 \$.
- Cinq cas de figure (annexe 3) menant à un sommaire de résultat d'un hôtel « type » ont été élaborés afin de comprendre et d'estimer la performance financière de l'industrie hôtelière selon les critères du *Uniform System of Accounts for the Hotel Industry*. Les cinq cas de figure retenus sont les suivants :
 1. Hôtel offrant une gamme complète de services - milieu urbain
 2. Hôtel offrant un service limité - milieu urbain
 3. Hôtel offrant une gamme complète de services - milieu périurbain ou en région
 4. Hôtel au service limité en milieu périurbain ou en région
 5. Hôtel en milieu de villégiature
- Les analyses des indicateurs clés de performance ont permis d'estimer par trimestre les revenus totaux et ceux de la masse salariale en 2018-2019.

4.1 Mesure n° 1 : Prolongation de la subvention salariale d'urgence (suite)

Hypothèses du calcul du coût de la mesure n° 1 – Hôtellerie

	GAMME COMPLÈTE Urbain		GAMME COMPLÈTE Périurbain - région		SERVICE LIMITÉ Urbain		SERVICE LIMITÉ Périurbain - région		VILLÉGIATURE		HÔTEL « TYPE »	
Taux d'occupation	72%		52%		68%		56%		51%		65%	
Prix quotidien moyen	166 \$		121 \$		150 \$		121 \$		170 \$		156 \$	
Revenu moyen par unité	119 \$		63 \$		102 \$		68 \$		86 \$		101 \$	
Revenus	PCD	%	PCD	%	PCD	%	PCD	%	PCD	%	PCD	%
Hébergement	43 558 \$	73%	22 868 \$	55%	37 228 \$	91%	24 664 \$	95%	31 266 \$	45%	36 904 \$	70%
Restauration	13 941 \$	23%	17 596 \$	42%	1 631 \$	4%	411 \$	2%	30 379 \$	44%	12 648 \$	24%
Téléphone	64 \$	0%	3 \$	0%	8 \$	0%	2 \$	0%	5 \$	0%	31 \$	0%
Autres services	1 083 \$	2%	237 \$	1%	962 \$	2%	543 \$	2%	6 014 \$	9%	1 682 \$	3%
Location et autres produits	1 083 \$	2%	1 117 \$	3%	1 177 \$	3%	357 \$	1%	1 741 \$	3%	1 129 \$	2%
TOTAL	59 729 \$	100%	41 820 \$	100%	41 006 \$	100%	25 977 \$	100%	69 405 \$	100%	52 395 \$	100%
Charges départementales totales	24 634 \$	41%	17 911 \$	43%	11 864 \$	29%	6 528 \$	25%	39 208 \$	56%	22 138 \$	42%
PROFIT D'EXPLOITATION BRUT	35 095 \$	59%	23 909 \$	57%	29 143 \$	71%	19 450 \$	75%	30 197 \$	44%	30 256 \$	58%
Charges non distribuées												
Administration	4 216 \$	7%	2 792 \$	7%	2 654 \$	6%	1 449 \$	6%	6 302 \$	9%	3 826 \$	7%
Vente et marketing & Franchise	4 233 \$	7%	2 257 \$	5%	2 719 \$	7%	2 768 \$	11%	4 907 \$	7%	3 755 \$	7%
Énergie	2 001 \$	3%	1 566 \$	4%	1 356 \$	3%	827 \$	3%	3 132 \$	5%	1 905 \$	4%
Entretien technique	1 940 \$	3%	1 541 \$	4%	1 763 \$	4%	1 182 \$	5%	3 961 \$	6%	2 152 \$	4%
TOTAL	12 391 \$	21%	8 156 \$	20%	8 492 \$	21%	6 226 \$	24%	18 302 \$	26%	11 638 \$	22%
Frais de gestion	1 788 \$	3%	704 \$	2%	1 360 \$	3%	1 064 \$	4%	911 \$	1%	1 398 \$	3%
PROFIT AVANT FRAIS FIXES	20 916 \$	35%	15 049 \$	36%	19 291 \$	47%	12 159 \$	47%	10 984 \$	16%	17 220 \$	33%
Frais fixes												
Assurance	445 \$	1%	446 \$	1%	230 \$	1%	203 \$	1%	885 \$	1%	441 \$	1%
Taxes	3 216 \$	5%	1 590 \$	4%	2 984 \$	7%	1 252 \$	5%	1 836 \$	3%	2 640 \$	5%
TOTAL	3 660 \$	6%	2 035 \$	5%	3 215 \$	8%	1 455 \$	6%	2 721 \$	4%	3 082 \$	6%
Bénéfices avant impôts, intérêts et amortissements	17 256 \$	29%	13 013 \$	31%	16 076 \$	39%	10 704 \$	41%	8 263 \$	12%	14 138 \$	27%

4.1 Mesure n° 1 : Prolongation de la subvention salariale d'urgence (suite)

Coût de la mesure n° 1 pour les gouvernements

Mesure n° 1 (M\$)	T1 -2020	2020-2021				
		T2	T3	T4	T1	Total
<i>Scénario de relance modérée</i>						
Hôtellerie	160	99	118	123	129	469
Attraits et services touristiques	76	48	135	89	74	346
Total annuel (relance modérée)	236	815				

4.2 Mesure n° 2 : Mesure de soutien aux frais fixes

Description générale de la mesure

Cette mesure a pour objectif de permettre aux entreprises touristiques de se remettre **en opération** sachant que l'achalandage sera réduit de manière considérable. Les frais fixes et les frais variables de base pour offrir une expérience minimale seront très importants. La mesure vise à soutenir les entreprises en limitant les pertes associées aux frais fixes et à certains frais nécessaires pour maintenir une opération minimale de survie. Cela se fera par une **subvention sur les frais fixes qui compensera 15% de la perte** des revenus mensuels des entreprises touristiques.

Critères à considérer et hypothèses du calcul du coût de la mesure

- L'entreprise doit se remettre **en opération**;
- L'entreprise doit démontrer une **perte de revenus par mois supérieure à 30%**.
- La diminution des dépenses a été estimée en fonction des dépenses lors de l'année de référence et des scénarios d'impact présentés à la section 3.

4.2 Mesure n° 2 : Mesure de soutien aux frais fixes (suite)

Coût de la mesure pour les gouvernements

Mesure n° 2 (M\$)	T1 -2020	2020-2021				
		T2	T3	T4	T1	Total
Scénario de relance modérée						
Hôtellerie	18	118	150	78	50	396
Attraits et services touristiques	3	61	79	29	24	193
Total annuel (relance modérée)	21	589				

4.3 Mesure n° 3 : Soutien des entreprises ayant un effet multiplicateur

Description générale de la mesure

Cette mesure vise à soutenir de manière particulière certaines **entreprises touristiques ayant un effet multiplicateur sur leur territoire** (Ville ou MRC). L'impact que l'implantation de cette mesure souhaite éviter est la non réouverture de ces entreprises touristiques ayant un effet multiplicateur malgré les subventions des mesures 1 et 2. Car même avec les mesures 1 et 2, il pourrait être moins coûteux pour ces dernières d'hiberner dans leur saison haute.

Cette décision de demeurer fermé aurait un effet dévastateur et direct sur toute la communauté environnante. La mesure 3 vise donc à soutenir de manière plus spécifique ce petit groupe d'entreprises.

Cette mesure ferait en sorte qu'à la fin de la période d'exploitation de l'entreprise, un bilan serait effectué afin de partager également les revenus (50% entreprise / 50% mesure gouvernementale). Les revenus générés pourraient permettre la réduction de la contribution gouvernementale.

4.3 Mesure n° 3 : Soutien des entreprises ayant un effet multiplicateur

Critères et enjeux à considérer:

- Certaines entreprises touristiques possèdent **une attractivité réelle et démontrée** sur l'écosystème touristique et économique du territoire en région. Par exemple, le Zoo de Granby, les Jardins de Métis, le Parc Oméga, les croisières aux Baleines, etc.
- La sélection de ces entreprises serait basée des **critères objectifs** établis pour l'ensemble du Québec. Par exemple, le poids relatif du nombre de visiteurs à l'attrait comparativement à l'achalandage touristique du territoire, le nombre de nuitées générées dans les hôtels et les campings, l'impact sur la restauration, etc. Un comité formé de deux experts neutres, deux professionnels de Tourisme Québec et du directeur de l'ATR pourrait être formé pour identifier ces attraits ayant un effet multiplicateur.
- **L'hôtellerie et les entreprises des régions de Montréal et de Québec** ne bénéficieraient pas de cette mesure.

Hypothèses du calcul du coût de la mesure

Nous estimons de manière très préliminaire, pour les fins d'hypothèse de calcul, qu'approximativement 50 entreprises pourraient être admissibles.

4.3 Mesure n° 3 : Soutien des entreprises ayant un effet multiplicateur

Coût de la mesure pour les gouvernements

L'évaluation de cette mesure prend comme hypothèse que 50 entreprises possédant un chiffre d'affaires moyen de 5 M\$ seraient soutenues par le gouvernement du Québec. Ces entreprises recevraient une subvention leur permettant d'atteindre leur seuil de rentabilité.

En dessous d'une réduction de chiffre d'affaires d'environ 50 %, les cas de figure d'entreprises développés dans le cadre de l'analyse n'atteignent pas leur seuil de rentabilité, malgré l'apport des mesures 1 et 2. La mesure 3 permettrait de combler cet écart. Le coût de la mesure est évalué en fonction d'une réduction de 75 % du chiffre d'affaires.

Le coût total de la mesure 3 pour les gouvernements est évalué à **17 M\$** pour la période 2020-2021, soit environ **350 000 \$** pour chacune des entreprises soutenues.

Cette subvention serait versée en sus des montants octroyés dans le cadre des deux premières mesures

4.4 Mesure n° 4 : Soutien à l'implantation de normes sanitaires

Description générale de la mesure

Cette mesure vise à soutenir les entreprises touristiques dans l'implantation de nouvelles normes sanitaires selon les directives de la Direction de la santé publique et de la CNESST et en fonction des meilleures pratiques mondiales afin de sécuriser les visiteurs.

Critères et enjeux à considérer

- Cette mesure vise à soutenir les entreprises touristiques pour l'implantation des **nouvelles normes sanitaires** comme implantation de plans de prévention, de nouvelles infrastructures requises, la formation du personnel, l'approvisionnement du matériel nécessaire.
- Cette mesure a une durée limitée à la **première saison d'opération** soit un trimestre suivant la fermeture de l'entreprise.
- Les deux catégories évoquées dans ce document seraient éligibles à cette mesure, c'est-à-dire les **hôtels et les attractions et services touristiques**.
- Selon les données disponibles actuellement, le coût représenterait entre 0,75 % et 1 % du chiffre d'affaires de l'entreprise. Aux fins du calcul du coût de la mesure, un taux de 0,875 % est retenu.

4.4 Mesure n° 4 : Soutien à l'implantation de normes sanitaires (suite)

Coût de la mesure pour les gouvernements

Indicateurs	Estimation du coût en % du chiffre d'affaires	Coût moyen-Entreprises de moins de 500 000 \$	Coût moyen-Entreprises plus de 10M\$	Coût total de la mesure T2-2020 à T1-2021
Hôtellerie				à déterminer
Attraits et services touristiques	0,9 %	4 375 \$	87 500 \$	6,9 M\$

4.5 Illustrations de l'impact sur des cas d'entreprises

L'illustration de l'application des deux mesures principales de soutien aux entreprises touristiques en fonction de différents niveaux de pertes de revenus estimées.

Nous présentons dans les pages suivantes l'application des deux mesures principales de soutien sur les entreprises touristiques en fonction de l'impact des pertes de revenus potentielles.

■ Sur les attraits et les services touristiques :

- Modélisation d'une réduction de 50 % et 75 % du chiffre d'affaires.
- En fonction de deux tailles d'entreprise : chiffre d'affaires de 500 000\$ et de 10M\$

■ Sur l'hôtellerie :

- Modélisation d'une réduction de 50 % et 75 % du chiffre d'affaires.
- En fonction de deux tailles d'entreprise : hôtel « type » avec un chiffre d'affaire de près de 7,4 M\$ et un hôtel « type » avec un chiffre d'affaire inférieur à 2,7 M\$.
- Les paiements estimés d'intérêts sont inclus dans les frais fixes.
- Les bénéfices sont présentés avant impôts.

4.5 Illustrations de l'impact sur des cas d'entreprises (mesures n^{os} 1 et 2)

Hôtellerie - Hôtel « Type » avec un revenu estimé à près de 7,4 M\$ - Cas n^o 1

- Les bénéfices (pertes) avant impôts sont projetées être négatives pendant la période s'étalant de T2-2020 à T1-2021.
- Les frais et salaires fixes sont estimés à 67 % en 2019, par contre, ils passent à 134 % dans le scénario 50 % et à 268 % dans le scénario 25 %.
- Ces estimations ne présentent que la moyenne d'un hôtel « type ». Il est estimé que certains hôtels puissent enregistrer de meilleures performances alors que d'autres tarderont à maintenir, ou même atteindre, la projection moyenne.

Taux d'affaires	100%	50%	25%
Revenus totaux	7 387 600	3 693 800	1 846 900
Frais fixes	3 428 990	3 428 990	3 428 990
Salaries excluant avantages sociaux - fixes	1 518 857	1 518 857	1 518 857
Salaries excluant avantages sociaux - variables	526 367	263 184	131 592
Frais variables	696 173	348 116	174 008
Bénéfice (perte) avant impôts, avant subventions	1 217 213	-1 865 347	-3 406 547
+ Mesure n ^o 1 - Subvention salariale - 75%	0	1 291 980	1 196 576
+ Mesure n ^o 2 - Frais fixes - 15% des pertes de chiffre d'affaires	0	554 070	831 105
Bénéfice (perte) avant impôts, avec subventions	1 217 213	-19 298	-1 378 867

Les aides gouvernementales permettront de soutenir cette entreprise jusqu'à une réduction d'approximativement 50 % de son chiffre d'affaires. Une réduction plus importante demandera à l'entreprise une réflexion quant à l'exploitation possiblement déficitaire.

4.5 Illustrations de l'impact sur des cas d'entreprises (mesures n^{os} 1 et 2)

Hôtellerie - Hôtel « Type » avec un revenu estimé à moins de 2,7 M\$ - Cas n^o 2

- Les bénéfices (pertes) avant impôts sont projetées être négatives pendant la période s'étalant de T2-2020 à T1-2021.
- Les frais et salaires fixes sont estimés à 72 % en 2019, par contre, ils passent à 144 % dans le scénario 50 % et à 288 % dans le scénario 25 %.
- Ces estimations ne présentent que la moyenne d'un hôtel « type ». Il est estimé que certains hôtels puissent enregistrer de meilleures performances alors que d'autres tarderont à maintenir, ou même atteindre, la projection moyenne.

Taux d'affaires	100%	50%	25%
Revenus totaux	2 672 200	1 336 100	668 100
Frais fixes	1 375 857	1 375 857	1 375 857
Salaries excluant avantages sociaux - fixes	551 673	551 673	551 673
Salaries excluant avantages sociaux - variables	229 033	114 500	57 300
Frais variables	274 615	137 300	68 700
Bénéfice (perte) avant impôts, avant subventions	241 021	-843 231	-1 385 431
+ Mesure n ^o 1 - Subvention salariale - 75%	0	482 976	441 506
+ Mesure n ^o 2 - Frais fixes - 15% des pertes de chiffre d'affaires	0	200 415	300 615
Bénéfice (perte) avant impôts, avec subventions	241 021	-159 840	-643 310

Les aides gouvernementales permettront de soutenir cette entreprise jusqu'à une réduction d'approximativement 42 % de son chiffre d'affaires. Une réduction plus importante demandera à l'entreprise une réflexion quant à l'exploitation possiblement déficitaire.

4.5 Illustrations de l'impact sur des cas d'entreprises (mesures n^{os} 1 et 2)

Attraits et services touristiques – Cas n^o 1

Chiffre d'affaires de 10 M\$, marge de 11,5 %

Taux d'affaires	100%	50%	25%
Chiffre d'affaires	10 000 000	5 000 000	2 500 000
Frais fixes	1 900 000	1 900 000	1 900 000
Frais semi-fixes	2 800 000	2 590 000	1 750 000
Frais variables	900 000	450 000	225 000
Salaires (excluant) avantages sociaux	3 250 000	3 006 250	2 031 250
Bénéfices (avant impôts)	1 150 000	-2 946 250	-3 406 250

Notes

- Un taux de sensibilité des frais fixes de 85 % est appliqué pour une baisse du chiffre d'affaires de 50 %, c'est-à-dire que 85 % des frais sont conservés et que 15 % des frais fluctuent en fonction de la variation du chiffre d'affaires. À 25 %, le taux de sensibilité est de 50 %.
- Les frais d'intérêt sont inclus dans les frais fixes.
- Les frais variables fluctuent en fonction de la variation du chiffre d'affaires.
- Les salaires varient en fonction du taux de sensibilité.
- Les bénéfices sont présentés avant impôts, après la prise en compte des paiements d'intérêts.

Les aides gouvernementales permettent de soutenir cette entreprise jusqu'à une réduction d'environ 50 % de son chiffre d'affaires. Une réduction plus importante obligerait vraisemblablement l'entreprise à ne pas opérer ou à absorber un déficit d'opération.

Taux d'affaires	100%	50%	25%
Coût des mesures			
Mesure n^o 1	Subvention salariale - 75%		
Coût gouvernemental	0	2 179 531	1 472 656
Chiffre d'affaires	10 000 000	5 000 000	2 500 000
Frais fixes	1 900 000	1 900 000	1 900 000
Frais semi-fixes	2 800 000	2 590 000	1 750 000
Frais variables	900 000	450 000	225 000
Salaires sans avantages sociaux	3 250 000	3 006 250	2 031 250
Aide gouvernementale	0	2 179 531	1 472 656
Bénéfices (perte) avant impôts	1 150 000	-766 719	-1 933 594

Mesure n^o 2	Frais fixes - 15% de la perte		
Variation du chiffre d'affaires	0	- 5 000 000	- 7 500 000
Coût gouvernemental	0	750 000	1 125 000
Chiffre d'affaires	10 000 000	5 000 000	2 500 000
Frais fixes	1 900 000	1 900 000	1 900 000
Frais semi-fixes	2 800 000	2 590 000	1 750 000
Frais variables	900 000	450 000	225 000
Salaires sans avantages sociaux	3 250 000	3 006 250	2 031 250
Aide gouvernementale	0	750 000	1 125 000
Bénéfices (perte) avant impôts	1 150 000	-2 196 250	-2 281 250

Mesures n^{os} 1 et 2			
Chiffre d'affaires	10 000 000	5 000 000	2 500 000
Frais fixes	1 900 000	1 900 000	1 900 000
Frais semi-fixes	2 800 000	2 590 000	1 750 000
Frais variables	900 000	450 000	225 000
Salaires sans avantages sociaux	3 250 000	3 006 250	2 031 250
Aide gouvernementale	0	2 929 531	2 597 656
Bénéfice (perte) avant impôts	1 150 000	-16 719	-808 594

4.5 Illustrations de l'impact sur des cas d'entreprises (mesures n^{os} 1 et 2)

Attraits et services touristiques – Cas n^o 2

Chiffre d'affaires de 500 K\$, marge de 10 %

Taux d'affaires	100%	50%	25%
Chiffre d'affaires	500 000	250 000	125 000
Frais fixes	85 000	85 000	85 000
Frais semi-fixes	155 000	143 375	58 125
Frais variables	60 000	30 000	15 000
Salaires (excluant) avantages sociaux	150 000	138 750	93 750
Bénéfice (avant impôts)	50 000	-147 125	-126 875

Notes

- Un taux de sensibilité des frais fixes de 85 % est appliqué pour une baisse du chiffre d'affaires de 50 %, c'est-à-dire que 85 % des frais sont conservés et que 15 % des frais fluctuent en fonction de la variation du chiffre d'affaires. À 25 %, le taux de sensibilité est de 50 %.
- Les frais d'intérêt sont inclus dans les frais fixes.
- Les frais variables fluctuent en fonction de la variation du chiffre d'affaires.
- Les salaires varient en fonction du taux de sensibilité.
- Les bénéfices sont présentés avant impôts, après la prise en compte des paiements d'intérêts.

Les aides gouvernementales permettent de soutenir cette entreprise jusqu'à une réduction de 47 % de son chiffre d'affaires. Une réduction plus importante obligerait vraisemblablement l'entreprise à ne pas opérer ou à absorber un déficit d'opération.

Taux d'affaires	100%	50%	25%
Coût des mesures			
Mesure n^o 1		Subvention salariale - 75%	
Coût gouvernemental	0	100 594	67 969
Chiffre d'affaires	500 000	250 000	125 000
Frais fixes	85 000	85 000	85 000
Frais semi-fixes	155 000	143 375	96 875
Frais variables	60 000	30 000	15 000
Salaires sans avantages sociaux	150 000	138 750	93 750
Aide gouvernementale	0	100 594	67 969
Bénéfice (perte) avant impôts	50 000	-46 531	-97 656

Taux d'affaires	100%	50%	25%
Mesure n^o 2		Frais fixes - 15% de la perte	
Variation du chiffre d'affaires	0	250 000	375 000
Coût gouvernemental	0	37 500	56 250
Chiffre d'affaires	500 000	250 000	125 000
Frais fixes	85 000	85 000	85 000
Frais semi-fixes	155 000	143 375	96 875
Frais variables	60 000	30 000	15 000
Salaires sans avantages sociaux	150 000	138 750	93 750
Aide gouvernementale	0	37 500	56 250
Bénéfice (perte) avant impôts	50 000	-109 625	-109 375

Taux d'affaires	100%	50%	25%
Mesures n^{os} 1 et 2			
Chiffre d'affaires	500 000	250 000	125 000
Frais fixes	85 000	85 000	85 000
Frais semi-fixes	155 000	143 375	96 875
Frais variables	60 000	30 000	15 000
Salaires sans avantages sociaux	150 000	138 750	93 750
Aide gouvernementale	0	138 094	124 219
Bénéfice (perte) avant impôts	50 000	-9 031	-41 406



Lanaudière ©TO/Tourisme Lanaudière/O. Croteau

5. Sommaire et coûts totaux des mesures

5. Sommaire et coûts totaux des mesures

Sauvegarder un secteur économique essentiel à la vitalité de toutes les régions du Québec

Le défi colossal des prochains mois est de sauvegarder l'essentiel d'un secteur économique important pour toutes les régions du Québec. Ce secteur crée des milliers d'emplois et génère d'importantes entrées de devises étrangères au Québec. **Si rien n'est fait, il y a fort à parier qu'une très large part d'entreprises ne passeront pas à travers cette période et devront fermer leur porte ou faire faillite.**

Une action concertée pour favoriser la relance

L'action concertée des gouvernements et des entrepreneurs devra faire en sorte d'éviter la déconstruction d'un pan complet de l'économie du Québec. Les mesures proposées, bien que modulables, offrent un cadre juste et équilibré pour atteindre les objectifs de la relance.

Nous présentons dans les pages suivantes :

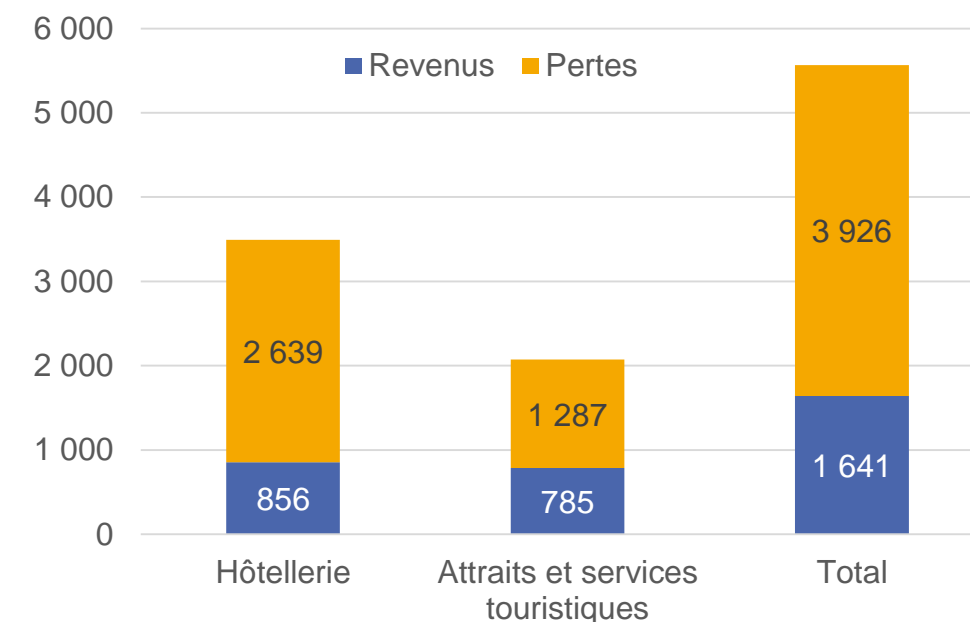
- Le coûts estimés des mesures proposées;
- Un sommaire des pertes touristiques et des mesures proposées.

5. Sommaire et coûts totaux des mesures (suite)

Portrait sommaire des résultats de l'étude

Indicateurs	Valeur	Proportion
Dépenses totales des secteurs à l'étude – 2019 (M\$)	5 567	100 %
Hôtellerie	3 495	63 %
Attraits et services touristiques	2 072	37 %
Dépenses totales révisées – 2020-2021 (M\$)	1 641	100 %
Hôtellerie	856	52 %
Attraits et services touristiques	785	48 %
Pertes estimées – 2020-2021 (M\$)	3 926	100 %
Hôtellerie	2 639	67 %
Attraits et services touristiques	1 287	33 %
Aide gouvernementale – 2020-2021 (M\$)	1 428	100 %
Hôtellerie	865	61 %
Attraits et services touristiques	563	39 %
Nombre d'emplois directs du secteur à l'étude à risque *	93 000	S/O

Pertes de revenus par rapport au potentiel estimées des secteurs à l'étude en 2020-2021 (M\$)



La perte de revenus des secteurs à l'étude est estimée à 3,9 G\$ en 2020-2021.

Source : Estimations de RCGT et Horwath HTL en fonction des données de Tourisme Québec.

* Estimation en fonction de la proportion du nombre d'entreprises des secteurs à l'étude et du nombre d'entreprises total de l'industrie touristique.

5. Sommaire et coûts totaux des mesures (suite)

Portrait sommaire du coût estimé des mesures proposées

(M\$)	T1 -2020	2020-2021				
		T2	T3	T4	T1	Total
Hôtellerie						
Mesure n° 1 – Subvention salariale d’urgence	160	99	118	123	129	469
Mesure n° 2 – Soutien aux frais fixes	18	118	150	78	50	396
Mesure n° 4 – Normes sanitaires		À déterminer				
Total		865				
Attraits et services touristiques						
Mesure n° 1 – Subvention salariale d’urgence	76	48	135	89	74	346
Mesure n° 2 – Soutien aux frais fixes	3	61	79	29	24	193
Mesure n° 3 – Effet multiplicateur		17				
Mesure n° 4 – Normes sanitaires	3	1	2	2	2	7
Total		563				
TOTAL		1 428				



ANNEXES

Annexe 1: Analyse des programmes gouvernementaux actuels

Programmes de soutien actuels de gouvernement fédéral		
	Description	Impacts sur les entreprises touristiques
Subvention salariale d'urgence du Canada	<ul style="list-style-type: none"> 75% des salaires versés (maximum de 58k\$) Baisse des revenus d'au moins 30% (mois 1 à 15%) Période de 12 semaines initialement (15 mars 2020 au 6 juin 2020) et prolongée au 30 août 	<ul style="list-style-type: none"> Objectifs : Réembaucher les travailleurs mis à pied en raison de la crise, prévenir d'autres pertes d'emploi et positionner les entreprises pour reprendre leurs activités normales après la crise Ne permet pas d'inclure dans le calcul de la réduction des revenus les pertes des dépôts et d'abonnements effectués et la diminution du nombre de réservations afin de considérer le cycle de production touristique; Ne reconnaît pas les travailleurs saisonniers permanents comme des employés permanents réguliers. Les petites entreprises touristiques, qui opèrent sans employés (conséquemment ne versent pas de salaire) et se versent un dividende n'y ont pas accès. La partie des cotisations payées par l'employeur versées au nom des employés admissibles n'est pas remboursé si les employés sont au travail (en congé payé oui)
Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial	<ul style="list-style-type: none"> Prêt-subvention de 50% 	<ul style="list-style-type: none"> Permettre aux entreprises d'avoir accès à des capitaux pour payer leur loyer. Pour les locataires il s'agit plutôt d'une réduction. Les moyennes et grandes entreprises qui paient plus de 50 000 \$ par mois en loyer ou qui ont maintenu un minimum d'activités ne sont pas admissibles. Plusieurs propriétaire d'entreprises touristiques, leurs propriétaires n'ont pas d'hypothèques ou n'appliquent pas au programme. N'offre aucune aide aux entrepreneurs qui ont fait le choix de devenir propriétaire de leur locaux.

Annexe 1: Analyse des programmes gouvernementaux actuels (suite)

Programmes de soutien actuels de gouvernement fédéral		
	Description	Impacts sur les entreprises touristiques
Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes	<ul style="list-style-type: none"> Prêt de 40 000\$, sans intérêt. 25% radié (avant fin 2022, si 75% est remboursé avant cette date). Dédié aux PME, ainsi qu'aux OBNL 	<ul style="list-style-type: none"> Permettre aux entreprises d'avoir accès à des capitaux Mais ceci reporte la dépense à plus tard ce qui n'aide pas les entreprises touristiques
Fonds d'aide et de relance régionale DEC/SADC	<ul style="list-style-type: none"> Administré par les agences de développement régional (ADR) Mesure multi-secteurs dont le tourisme 	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir leurs employés en poste Permettre au PME d'avoir accès à des capitaux pour payer leurs factures et leur loyer Soutenir les entreprises touchées par la pandémie qui ne sont pas admissibles aux autres mesures déjà en place

Annexe 1: Analyse des programmes gouvernementaux actuels (suite)

Programmes de soutien actuels de gouvernement fédéral		
	Description	Impacts sur les entreprises touristiques
Programme de prêts conjoints BDC / EDC	<ul style="list-style-type: none"> Prêts et garanties de prêts 	<ul style="list-style-type: none"> Permettre aux entreprises d'avoir accès à des capitaux Délai de remboursement trop court si on considère le temps que prendra la reprise dans l'industrie touristique
Autres programmes plus sectoriels et spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> Reports d'impôts et d'acomptes provisionnels: 1er septembre Report des versements de la TPS/TVH: 30 juin Fonds d'urgence pour soutenir les organismes chargés de la culture, du patrimoine et du sport qui touche les musées et aussi les événements Programmes de soutien aux entreprises autochtones : 	<ul style="list-style-type: none"> Permet aux entreprises de reporter les paiements pour garder une liquidité Mais ceci reporte la dépense à plus tard ce qui n'aide pas concrètement les entreprises touristiques

Annexe 1 : Analyse des programmes gouvernementaux actuels (suite)

Programmes de soutien actuels de gouvernement provincial		
	Description	Impact sur les entreprises touristiques
Programme actions concertées pour le maintien en emploi (PACME)	Remboursement des dépenses admissibles des projets de formation des entreprises : <ul style="list-style-type: none"> • 100 % des dépenses de 100 000 \$ ou moins; • 50 % des dépenses entre 100 000 \$ et 500 000 \$. 	<ul style="list-style-type: none"> • Permet aux entreprises de former leurs employés pendant la crise • La période d'admissibilité du programme correspond au moment auquel les entreprises touristiques estivales tenteront de livrer une saison touristique 2020. • Les petites entreprises touristiques, qui opèrent sans employés (conséquemment ne versent pas de salaire) et ne sont pas en mesure de démontrer un taux horaire pour leur travail n'y ont pas accès.
Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises	<ul style="list-style-type: none"> • Prêts et garanties (MRC) 	<ul style="list-style-type: none"> • Permet aux entreprises d'avoir accès à des capitaux • Mais ceci reporte la dépense à plus tard ce qui n'aide pas les entreprises touristiques
Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises (PACTE)	<ul style="list-style-type: none"> • Administré par Investissement Québec • Situation financière temporaire affectée 	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir le fonds de roulement des entreprises. • Le montant minimal de l'intervention financière est de 50 000 \$ ce qui est trop élevé pour bons nombres d'entreprise touristique
Autres programmes	<ul style="list-style-type: none"> • Reports d'impôts et d'acomptes provisionnels: 1er septembre • Report des versements de la TVQ: 30 juin • Report du versement de TSH 	<ul style="list-style-type: none"> • Permet aux entreprises de reporter les paiements pour conserver leur liquidités. • Bien que ceci aide aux liquidités, ca reporte la dépense à plus tard ce qui n'aide pas concrètement les entreprises touristiques

Annexe 2 : Secteurs à l'étude

Arts, spectacles et loisir [SCIAN 71]	Parcs pour véhicules récréatifs (VR) et camps de loisirs [SCIAN 7212]	Services de préparation de voyages et de réservation [SCIAN 5615]	Transports de tourisme et d'agrément [SCIAN 487]
<p>71111 - Compagnies de théâtre et cafés-théâtres 71121 - Sports-spectacles 71131 - Promoteurs (diffuseurs) d'événements artistiques et sportifs et d'événements similaires, avec installations 71211 - Musées 71212 - Lieux historiques et d'intérêt patrimonial 71213 - Jardins zoologiques et botaniques 71219 - Parcs naturels et autres institutions similaires 71311 - Parcs d'attractions et jardins thématiques 71321 - Casinos (sauf hôtels-casinos) 71391 - Terrains de golf et country clubs 71392 - Centres de ski 71393 - Marinas 71394 - Centres de sports récréatifs et de conditionnement physique 71399 - Autres services de divertissement et de loisirs</p>	<p>Parcs pour véhicules récréatifs (VR) et camps de loisirs [72121]</p>	<p>Agences de voyage [56151] Voyagistes [56152] Autres services de préparation de voyages et de réservation [56159]</p>	<p>Transport terrestre de tourisme et d'agrément [4871] Transport par eau de tourisme et d'agrément [4872] Autres services de transport de tourisme et d'agrément [4879]</p>
<p>Ce secteur comprend les établissements dont l'activité principale consiste à exploiter des installations ou à fournir des services répondant aux intérêts de leurs clients en matière de culture, de divertissement et de loisirs. Ces établissements assurent la production et la promotion de spectacles, d'activités ou d'expositions destinés au grand public; fournissent les compétences artistiques, créatrices et techniques nécessaires à la production de spectacles et de produits artistiques; préservent et exposent des objets et des sites présentant un intérêt historique, culturel ou éducatif; exploitent des installations ou assurent des services qui permettent à la clientèle de participer à des activités sportives ou récréatives ou de s'adonner à des passe-temps ou à des loisirs.</p>	<p>Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale est l'exploitation de parcs pour véhicules récréatifs (VR) et de terrains de camping, de camps de chasse et de pêche, et de divers types de camps de vacances et d'aventure. Ces établissements s'adressent aux amateurs de plein air et sont définis selon le type d'hébergement et selon la nature et la gamme d'installations de loisirs et d'activités offertes aux clients.</p>	<p>Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à offrir des services de préparation de voyages et de réservation. Parmi les établissements de ce groupe, notons les agences de voyage; les voyagistes et les forfaitistes; les bureaux des congrès et des visiteurs; les billetteries des compagnies aériennes, des compagnies d'autobus, des compagnies de chemins de fer et des compagnies maritimes; les billetteries d'établissements sportifs et de théâtres; les bureaux de réservation d'avion, d'hôtel et de restaurant.</p>	<p>Établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de transport d'agrément tels que les croisières de plaisance ou les croisières-restaurants, les excursions en train à vapeur, les randonnées de plaisance en véhicule hippomobile, les tours en hydroglisseur ou en montgolfière. Ces établissements utilisent souvent du matériel de transport suranné ou spécialisé. Les activités offertes se déroulent sur de courtes distances; il s'agit généralement d'excursions d'un jour. Les établissements qui offrent des services d'affrètement de bateaux de pêche sont inclus.</p>



Région de Québec ©TQ/J-F. Frenette

